



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 50886

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande formulée par un certain nombre d'associations d'anciens combattants visant à l'instauration d'une journée officielle de la Résistance, non chômée, le 27 mai. C'est à cette date, il faut le rappeler, que s'est tenue la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR), réunion clandestine placée sous la présidence de Jean Moulin, qui a marqué un tournant décisif dans la lutte contre l'envahisseur. Cette date hautement symbolique pourrait rapidement tomber dans l'oubli à défaut d'être officialisée. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse et de ses intentions à ce propos.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance en 1943, soit célébré comme journée nationale de la Résistance. Le secrétaire d'Etat à la défense ne peut que se féliciter de ce voeu qui permettrait de conserver la mémoire d'un aspect particulier de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, d'une époque tragique et glorieuse. Il relève du devoir de mémoire de transmettre à la jeunesse et à l'ensemble des générations futures les leçons d'humanité, de solidarité et de défense des valeurs qu'illustre la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire menée par le secrétaire d'Etat. Il tient à préciser notamment, à ce sujet, que le ministère de l'éducation nationale organise chaque année en collaboration avec ses services et avec l'appui des enseignants et des associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la déportation. C'est dans le même esprit que sont encouragés dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. L'idée de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire réfléchir les jeunes des écoles et des lycées à l'esprit de la Résistance, incarné par le concours national de la Résistance, mérite d'être examinée. Le secrétaire d'Etat à la défense n'y serait pas opposé dès lors que cette date rencontrerait un consensus des parlementaires et des associations de résistants. Il est, en effet, juste et indispensable que soient à l'honneur ceux qui ont été les acteurs de la libération de la France, ceux qui ont incarné les valeurs de la République.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50886

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 septembre 2000, page 5318

**Réponse publiée le** : 18 décembre 2000, page 7124